

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DU-ROSAY

6 rue de la Mairie

72110 SAINT-GEORGES-DU-ROSAY

tél/fax 02 43 29 40 16

mairie.st.georges.du.rosay@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 27 octobre 2014 à 20 h 30

Etaient présents : MM. Annick DUTERTRE - Daniel BELLAYE - Jean-Philippe LAURENT – Thierry GRÉMILLON - Gérard LANTENOIS - Didier JOURNET – Romain BURON - Cécile MÉRY - Céline SAUCET - Henri HÉRON

Excusés : NEANT

Absents : NEANT

Secrétaire : Cécile MERY

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 17 SEPTEMBRE 2014

Madame le Maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la réunion du 17 septembre 2014. Sans aucune observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

TRAVAUX DE VOIRIE – PROGRAMME 2014 – REPROFILAGE VC6

Madame le Maire présente au conseil municipal le rapport d'analyse des offres des entreprises dressé par la commission d'appel d'offre, pour les travaux de reprofilage de la voie communale n° 6 (route de St Aubin).

<i>Entreprise</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>
PIGEON TP Cherré	17.066,00 €	20.479,20 €
CHAPRON St Gemmes le Robert	17.235,00 €	20.682,00 €
TRIFAUT TP Marolles les Braults	19.085,00 €	22.902,00 €
ROISNE ROCHEFORT Le Mans	19.699,00 €	23.638,00 €
EIFFAGE TP OUEST Voivres Lès Le Mans	20.946,50 €	25.135,80 €
COLAS Champagné	25.300,73 €	30.360,88 €
HRC Le Mans	25.863,30 €	31.035,96 €

Il ressort que selon le critère énoncé dans l'avis de publicité, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de l'entreprise PIGEON TP.

Madame le Maire propose au conseil municipal de suivre l'avis de la commission d'appel d'offre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE d'attribuer le marché de travaux de voirie – programme 2014 relatif au reprofilage de la V.C. n° 6, à l'entreprise PIGEON TP pour 17.066,00 € HT soit 20.479,20 € TTC
- AUTORISE Madame le Maire à notifier cette décision à l'entreprise PIGEON TP, à signer le contrat et toutes pièces s'y rapportant, à régler la facture, et à solliciter l'aide départementale à la voirie communale 2014 et un fonds de concours de la communauté de commune MAINE 301.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014 – chapitre 011 – article 61523

ORDINATEURS ECOLE – remplacement suite à vol

Madame le Maire fait savoir au conseil municipal, que suite au vol des ordinateurs dans les locaux scolaires, il y a eu lieu de procéder à leur remplacement dans l'urgence.

Après consultation auprès de divers fournisseurs, elle a retenu la proposition GITEM pour la fourniture de 6 ordinateurs portables pour un coût HT de 1.261,67 € soit 1.514,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la décision de rachat de 6 ordinateurs portables pour l'école
- AUTORISE Madame le Maire à régler la facture correspondante
- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits par décision modificative en section d'investissement du budget 2014 – chapitre 21 – article 2183

DECISION MODIFICATIVE 2014-4

Madame le Maire rappelle que suite au vol des ordinateurs de l'école, il y a lieu d'ajuster les crédits budgétaires 2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la décision modificative comme suit
- AUTORISE Madame le Maire à effectuer les virements

Section d'investissement

- **dépenses**
 - o **chapitre 21** article 2183 **1600**
 - o **chapitre 020** dépenses imprévues **- 1.600**

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES DE NOGENT/ST GEORGES

Madame le Maire fait part du courrier de demande de subvention de l'association de parents d'élèves de Nogent/St Georges suite à sa création. Avant toute décision, des renseignements complémentaires seront demandés auprès de l'association pour connaître ses besoins et auprès de la mairie de Nogent. Il en sera délibéré ultérieurement.

QUESTIONS DIVERSES

- **Vols à l'école** : suite aux récents vols à l'école (une première fois sans effraction et une 2è fois avec effraction), une réflexion est menée pour mettre en place des systèmes de sécurité (détecteur de présence, alarme, etc ...). L'assurance a versé 1.594,80 € en dédommagement du 2è vol.
- **Vente de sapins de Noël** : la toute nouvelle association de parents d'élèves de Nogent/St Georges propose la vente de sapins de Noël – Pas d'objection
- **Site internet de la commune** : il est construit ; l'Association Internet et Commande Publique vient faire une formation sur site le 4 novembre 2014
- **Travaux d'écoulement d'eau rue Gustave Lallier** : les travaux nécessaires pour empêcher le refoulement des eaux pluviales au niveau des propriétés TAULEMESSE et COURTIN ont été réalisés
- **Illuminations de Noël** : il est envisagé de faire l'achat de nouvelles illuminations en complément de celles existantes
- **Entretien du mobilier sur le jardin public** : après renseignements pris auprès du fournisseur, il n'y a pas lieu d'effectuer un traitement particulier sur le mobilier de jardin, mais seulement un brossage annuel
- **Cimetière**
 - o **Portique du parking** : le panneau limitant la hauteur du portique a été cassé ; il sera remplacé et la hauteur limite sera également inscrite au pochoir directement sur le portique
 - o **Grille d'entrée** : elle nécessite d'être brossée et repeinte

- **Temps d'Aménagement Périscolaire** : Céline propose de se joindre à Magali pour faire réaliser aux enfants des sujets de décorations pour le sapin de Noël qui sera installé sur la place
- **Dissolution de l'Association Cantine Scolaire** : M. Daniel BELLAYE a remis ce jour à la commune, un chèque de 2.500 € représentant un acompte sur les fonds qui doivent être reversés à la commune après dissolution de l'association cantine scolaire.
- **Entretien des chemins** : suite à l'article paru dans la presse, des messages de remerciements ont été adressés en mairie pour féliciter tous les bénévoles de la Fondation ALCOA ainsi que ceux de la commune qui ont œuvré à la remise en état des chemins de randonnée.

La séance est levée à 21 h 30